



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 20 septembre 2004 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 202-2004

Lettre d'entente avec la Croix-Rouge canadienne
«service aux sinistrés»

Attendu que la Croix-Rouge Canadienne offre aux municipalités une gamme de services utiles en situation de sinistre;

Attendu que dans le guide à l'intention des municipalités préparé par le ministère de la Sécurité publique, il est recommandé aux municipalités de conclure à l'avance des ententes formelles avec certains organismes dont la Croix-Rouge Canadienne;

Attendu que la Société Canadienne de la Croix-Rouge nous a soumis un projet de lettre d'entente pour les services aux sinistrés;

Attendu qu'il serait opportun d'intégrer une telle entente à notre plan de mesures d'urgence;


En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:12 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec-trés